

# A PROPOS DE LA CRÉATION A COMPIÈGNE DU MUSÉE VIVENEL

par  
Sylvie FORESTIER

Les mois d'août et septembre 1841 voient régner à Compiègne une intense activité. C'est que l'on prépare le camp de Compiègne, dont la tradition, interrompue par les guerres napoléoniennes, avait été reprise en 1833 par le roi Louis-Philippe. Ces camps militaires (« camps de plaisir » disait le sévère Colbert), donnent prétexte à multiples réjouissances qui nécessitent une longue préparation : occasion pour le roi de mesurer sa popularité auprès des troupes et surtout celle de ses fils, Orléans et Nemours, qui tour à tour commandent les camps<sup>1</sup>, et de manifester aux invités du Palais de Compiègne une hospitalité plus détendue, moins officielle et peut-être plus propice au climat de conversations diplomatiques. On prévoit, cette année 1841, outre la présence du Roi et de la Reine, du Duc de Nemours qui commandera le camp, et de la Duchesse, de leurs suites respectives, celles de S.A.S. le Duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, et du Prince Léopold de Saxe-Cobourg.

---

(1) G. de JUZANCOURT, *Les camps de Compiègne*, dans *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. V, p. 56-97.

Le camp de 1841, placé sous le commandement du duc de Nemours, comprend 2 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie. Il sera l'avant-dernier camp de Compiègne, puisque le dernier aura lieu en 1847, qui sera également commandé par Nemours, et particulièrement douloureux pour la famille royale qui avait perdu le duc d'Orléans en 1842. C'est le 26 septembre 1841 que le roi Louis-Philippe passe en revue les troupes massées pour la manœuvre dans la plaine de Margny et distribue les drapeaux.

Aussi comprend-on que, dès juillet, diverses dispositions soient prises tant par la Ville que par le Palais. La Ville s'inquiète de l'achèvement du pavage de la place d'armes<sup>2</sup>. Le Palais, lui, reçoit les envois successifs de la Conservation du Matériel, de la Conservation du Mobilier, de la Direction des Musées Royaux : on livre le matériel du Service des Bouches ; les victuailles, les vins ; le mobilier, l'argenterie, les tableaux, les livres, tout ce qui est nécessaire à l'agrément d'un séjour prolongé. Des ouvriers divers s'affairent : on peut noter avec amusement — à la date du 17 août 1841<sup>3</sup> — l'arrivée de « 6 chaudronniers chargés de mettre en état la batterie de cuisine ».

Enfin, à 8 heures du soir, le 29 août 1841, le Duc et la Duchesse de Nemours font leur entrée à Compiègne<sup>4</sup>. La Ville a fait dresser en leur honneur un arc de triomphe sur le terrain des Avenues. L'attention municipale ne manque pas de piquant : un litige l'oppose à la Liste Civile depuis 1830 au sujet précisément de la propriété des avenues — litiges qui ira jusqu'au procès, perdu par la Ville<sup>5</sup>.

Le jeudi 9 septembre, le *Semeur de l'Oise* rend compte en ces termes des différents événements locaux qui marquent le séjour du Duc et de la Duchesse de Nemours :

— « M. le Duc et Mme la Duchesse de Nemours ont visité le Musée Vivenel, samedi dernier. Il y a spectacle au château, deux fois par semaine : on distribue fort peu de cartes d'entrée. Dimanche dernier, M. le Duc de Nemours a procédé à la revue d'installation de toutes les troupes qui sont au camp. On manœuvre tous les jours ; les grandes manœuvres doivent commencer vers la mi-septembre, époque à laquelle on attend le Roi<sup>6</sup>. Des cartes d'entrée ont été délivrées à tous les fonctionnaires publics. Il est très difficile cette année de visiter le camp à moins d'être nanti d'une permission ».

Ainsi donc le samedi 4 septembre 1841 est passé à peu près inaperçu de la presse locale. Et pourtant ce jour-là voit la consécration pour un Compiègnois enthousiaste et obstiné, d'années

(2) Arch. du Palais. Registre Correspondance du Palais 1839-1846 — n° 2091.

(3) Arch. du Palais. Registre. Correspondance du Palais — 1839-1846 — n° 2135.

(4) Arch. du Palais. — Ils en repartiront le 9 octobre.

(5) Condamnée en instance par la Cour d'Amiens puis par la Cour Royale, la Ville de Compiègne reconnaîtra définitivement la Couronne propriétaire de toutes les Avenues, mais conservera un droit de jouissance et de passage.

(6) Il arriyera le 24 septembre.

d'efforts : Antoine Vivenel — que le Conseil municipal de la Ville de Compiègne, dans sa délibération du 4 août 1841, honore du titre de fondateur et premier conservateur du Musée — peut croire en la réalité de son rêve muséographique. Le Musée Vivenel existe désormais.

En fait, si l'on examine le livre d'or<sup>7</sup> signé ce même jour par le Duc de Nemours, et commémorant l'illustre visite, on s'aperçoit avec étonnement que Vivenel ne figure pas parmi les personnalités accueillant leurs Altesses Royales. La donation Vivenel elle-même, passée à Paris le 20 mars 1843<sup>8</sup>, qui justifiait avec éclat la création du musée, ne sera d'ailleurs régularisée que le 28 juin 1843 et l'acceptation définitive de la donation le 3 août 1844, après homologation par l'ordonnance royale du 19 mars 1844<sup>9</sup>.

Grâce aux quelques documents originaux qui subsistent encore et en particulier à sa correspondance<sup>10</sup>, nous allons tenter

(7) Ce livre, qui appartient aux collections du musée Vivenel, s'ouvre sur le texte suivant :

« Ville de Compiègne. — L'an mil huit cent quarante un, le quatre septembre, quatre heures de relevée ; Leurs Altesses Royales, Monseigneur Louis Charles Philippe Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, Lieutenant Général, Commandant Supérieur du Camp, et Madame la duchesse de Nemours ont daigné honorer l'Hôtel de Ville de leur présence ;

Leurs Altesses Royales furent reçues par MM. Antoine François Poullotier d'Autreval, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller Général de l'Oise, Maire, et Pierre Victor Maréchal, Adjoint, assistés de MM. les membres du Conseil Municipal ;

Leurs Altesses Royales ont bien voulu visiter la Bibliothèque Publique de la Ville et inaugurer le Musée fondé en 1841 par M. Vivenel de Compiègne ;

Leurs Altesses Royales accueillirent avec cette bonté qui les caractérise les divers fonctionnaires et employés de l'Hôtel de ville qui leur ont été successivement présentés par le Maire ;

Et pour que la mémoire de cette auguste visite soit éternellement conservée, a été rédigé le présent procès-verbal que leurs Altesses ont honoré de leur signature :

Victoire (Victoire de Saxe-Cobourg, Duchesse de Nemours)

Louis d'Orléans (Duc de Nemours)

D. Comtesse d'Oraison (dame d'honneur)

Comte de Colbert (aide de camp du Duc)

La Baronne de Finguerlin (dame d'honneur)

Larnac (Officier des commandements)

Ch. Reille (Officier d'ordonnance de S.A.R.)

Suivent les signatures des onze conseillers municipaux, du maire Poullotier d'Autreval, de son adjoint Victor Maréchal, du bibliothécaire, du sous-bibliothécaire, du receveur municipal, du secrétaire de mairie, de l'employé gardien du musée et de l'architecte de la ville Robit.

(8) Voir Pièce justificative numéro 1.

(9) Voir Pièce justificative numéro 2.

(10) Pièces datées des années 1839 à 1847.

d'esquisser l'histoire de la donation et de la création du Musée Vivenel, histoire qui est aussi, nous le verrons, l'histoire d'une passion.

D'abord, qui était Vivenel ?

Fils d'Antoine-Nicolas Vivenel et de Marie-Françoise Bennezon, Antoine François-Emile naît à Compiègne le 17 mars 1799 — 27 ventôse an 7 — au 8 rue de la Cagnette<sup>11</sup>. Maison d'abord louée, puis achetée en 1806 à Jacques-Nicolas Dumont, maître maçon, et Elizabeth-Suzanne-Antoinette Ducouturel, sa femme. Son père Antoine-Nicolas Vivenel (1777-1839) est maître-plâtrier, de même que nombre de ses ascendants. La famille Vivenel semble être une vieille famille compiégnnoise d'artisans maçons. On trouve trace en effet d'un Antoine Vivenel maître-plâtrier en 1751, d'un Jean Vivenel maître-plâtrier en 1726 (Archives municipales E E 7).

C'est dans le compte rendu de la séance du 15 février 1819, du Conseil municipal de Compiègne que l'on relève pour la première fois le terme « entrepreneur ». En effet, sur « l'Etat des créances de la ville de Compiègne, à cause des fournitures faites pendant le séjour des troupes étrangères en 1815 », que le Préfet de l'Oise avait demandé, il est fait mention d'un Vivenel entrepreneur. Il s'agit évidemment d'Antoine-Nicolas : il est porté pour une somme de 54 francs, des 29.138,15 francs « à distribuer entre les créanciers de la 2<sup>e</sup> classe du tableau, chacun au marc le franc de créances ».

La jeunesse d'Antoine Vivenel demeure obscure. Tous les textes écrits à ce jour sur le personnage sont vagues : textes hagiographiques qui laissent dans l'ombre l'histoire personnelle de l'homme et de sa collection. Une biographie précise reste à établir, qui sera cependant difficile, étant donné le peu de documents qui subsistent. Comment s'est passée la jeunesse du « bienfaiteur » de Compiègne ? Comment s'est déroulé le cours de ses études ? A quel moment est-il parti travailler à Paris ? Quels ont été les débuts de sa fortune qui fut considérable, si on en juge par la collection constituée de son vivant ? Autant de questions auxquelles pour l'instant on ne peut répondre avec rigueur.

Du moins peut-on formuler quelques hypothèses de travail qui constitueront peut-être le point de départ de recherches plus approfondies que nous tenteront d'entreprendre.

(11) Devenue rue Vivenel par délibération du Conseil municipal en date du 18 février 1863.

La fortune de la famille est, en 1815, modeste. Compiègne a souffert grandement de la guerre et en particulier de l'occupation prussienne. Dans le même compte rendu de délibération du Conseil municipal cité plus haut (séance du 15 février 1819), on peut lire : « Le 27 juin 1815, époque de l'entrée des troupes étrangères dans la ville, fut pour elle un jour de malheur et de deuil, puisque dans la nuit des personnes ont été massacrées, le quart des maisons pillées, les magasins du gouvernement dévastés et le restant des maisons encombrées de militaires et mises à contribution ». Antoine Vivenel a alors seize ans.

On peut supposer qu'il a terminé sa scolarité. Instruction sommaire sans nul doute, ce qui expliquera plus tard sa conception d'un « Musée des Etudes » et l'insistance naïve à se baptiser architecte. S'il suivit les cours du Collège de Compiègne, ce ne fut, selon toute probabilité, qu'épisodiquement. Cette même année 1815 est difficile pour le Collège de Compiègne dont les moyens financiers restent modestes. La ville, qui a à faire face au désastre de la guerre, ne lui alloue que de maigres crédits. Le principal de l'époque, M. Mouchoux, tient cependant, avec zèle et enthousiasme, à redonner au Collège de Compiègne son éclat passé<sup>12</sup>. Un document des « Archives de la Préfecture de l'Oise », transcrit par Bien-Aimé Dervillé<sup>13</sup> (et appartenant à la bibliothèque du musée national du Palais de Compiègne) nous renseigne sur l'organisation générale du Collège, et sur la nature de l'enseignement dispensé. Le règlement du Collège de Compiègne, datant du mois d'octobre 1811 prévoit :

« — 1° Enseignement

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** — Nul ne pourra être admis au Collège de Compiègne s'il n'a pas passé un an dans la classe primaire établie près de

(12) Lettre adressée au recteur, le 8 nov. 1815 par B.-A. Dervillé :

« *J'ai senti qu'il fallait rendre au collège de Compiègne l'importance et la considération qu'il a perdues depuis quelques années ; que pour réconcilier beaucoup de parents avec le collège il fallait leur montrer que l'intérêt de leurs enfants et le bien des études étaient les plus grands désirs du chef* ».

(13) Bien-Aimé Dervillé qui fut d'abord instituteur à Chambors, près de Trie-Château, dans le canton de Beauvais, puis économe du collège de Compiègne, s'est attaché durant toute sa vie à l'histoire locale, et plus particulièrement à celle de Compiègne. Il a laissé un travail fort précieux : la transcription manuscrite d'un certain nombre d'archives dont l'ensemble forme 4 volumes laissés à la Bibliothèque du Palais de Compiègne. Ces transcriptions, relevées avec un soin exemplaire, mentionnent toujours, avec précision, les références de leurs sources. Dervillé a rédigé également l'histoire du Collège de Compiègne de 1811 à 1836, à partir des archives de la Préfecture de l'Oise, des Délibérations du bureau d'Administration du Collège et des Archives municipales.

ce collège, à moins que, par un examen qu'il subira, il ne soit reconnu capable d'entrer de suite dans une classe de ce collège.

**ARTICLE 2.** — Les élèves admis dans ladite classe primaire seront, pendant toute l'année, exercés très soigneusement sur la lecture, sur l'écriture, enfin sur les premiers éléments de la langue latine et française, de manière à passer, l'année suivante, dans la 1<sup>re</sup> division de la classe élémentaire ».

Cette classe primaire est d'ailleurs située dans des bâtiments extérieurs à l'ensemble du collège... « de telle sorte que ces élèves ne soient confondus avec les autres que pour les exercices de religion et pour les études et qu'ils puissent ainsi s'accoutumer à l'ordre et au régime du collège ».

L'enseignement des humanités est associé à celui des mathématiques : à raison de 5 heures par semaine, le « régent » de mathématiques enseigne en première année d'humanités « ...l'arithmétique en entier et les commencements de la géométrie ». La seconde année d'humanité « ...il continuera la géométrie et enseignera l'algèbre jusqu'aux équations du 1<sup>er</sup> degré inclusivement ». De plus, les élèves des classes d'humanité et de grammaire reçoivent deux leçons d'une heure par semaine « d'orthographe raisonné et de géographie ». Enfin des leçons de dessin et de danse, de musique, d'escrime et de natation sont données « seulement pendant les récréations... » ...« en sus du prix ordinaire de l'instruction ».

Antoine Vivenel suivit-il les cours du collège ? En admettant qu'il en eût la possibilité, son cycle scolaire a dû s'interrompre assez tôt<sup>14</sup>, car il ne lui permit point une pratique aisée du latin et du grec. Il l'avoue d'ailleurs lui-même ; dans l'avant-propos au catalogue de sa bibliothèque, catalogue paru chez Techener en 1844 et préfacé par Georges Duplessis<sup>15</sup>, il dit avec la tranquille assurance d'un homme qui sait le juste prix des choses :

(14) Selon toute probabilité, il doit accompagner son père sur les chantiers et recevoir « sur le tas » sa formation de futur entrepreneur. Mais malgré les travaux effectués en particulier au Palais de Compiègne et exécutés par certaines entreprises locales, nous n'avons pu retrouver trace de Vivenel père, ni dans les Archives de l'Agence d'Architecte du Palais, ni dans les Archives municipales. En effet, la série L (finances de la commune) comporte un hiatus important correspondant à toute la période du 1<sup>er</sup> Empire.

(15) Georges Duplessis fut conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale en 1850. Il acheva l'ouvrage de Robert DUMESNIL, commencé en 1835, *Le peintre-graveur français ou catalogue raisonné des estampes par les peintres et les dessinateurs de l'école française*, faisant lui-même suite au monumental *Peintre-Graveur* de BARTSCH. En 1843 il y eut à Paris une vente Robert-Dumesnil d'où proviennent certaines pièces du fonds Vivenel (dessins et estampes).

« Né avec un goût passionné pour la littérature, pour les arts et pour les sciences, j'ai eu le chagrin fréquemment renouvelé d'être détourné par les affaires, par les grandes entreprises qui ont absorbé ma première jeunesse, cette époque heureuse de la vie où l'on pourrait amasser tant de trésors, et mon âge mûr où il m'eût été possible de les mettre en ordre. J'ai donc été entraîné malgré moi non par le désir, ou par le besoin de spéculer, mais par la nécessité de suivre un cours de choses devenues pour moi une nécessité pressante par leur liaison étroite et indissoluble.

Aussi l'étude des langues grecques et latine n'est-elle plus guère qu'une ombre pour moi ; je n'ai pu mettre dans ma bibliothèque tous ces auteurs de l'antiquité qui sont encore aujourd'hui la gloire des lettres, je n'ai que la traduction de leurs chefs-d'œuvre : sans doute aussi, je ne jouis pas autant que je le voudrais du génie de ces langues mortes, mais Homère, Sophocle, Euripide, Démosthène, Cicéron, Virgile, Horace et tant d'autres n'en sont pas moins sublimes pour moi, et me font toujours passer les plus agréables heures de la journée ».

Ce texte est intéressant à analyser. C'est celui d'un homme jeté très tôt dans le cours de sa propre histoire, d'un homme secrètement blessé dans ses aspirations profondes<sup>16</sup>, d'un homme qui a conquis de haute lutte le droit d'affirmer de sa collection « qu'elle peut être considérée comme précieuse ». Et d'ajouter :

« Je n'ai point voulu, en formant cette collection de livres, étaler un faste scientifique qui serait presque ridicule, j'ai travaillé pour moi ; ma bibliothèque n'est point en acajou, elle n'est point en palissandre, elle est en chêne ; je n'ai point du haut en bas, et surtout à son sommet, des masses d'in-folios, d'in-quartos, d'in-octavos, qui font ouvrir les yeux des visiteurs, qui leur donnent tout d'abord une haute idée du possesseur ; mais, j'ai des livres d'une bonne morale, propres à de saines études ; j'ai des livres qui remplissent le cœur et l'âme, qui donnent de bonnes pensées et portent aux bonnes actions ».

(16) Vivenel a toujours rêvé d'être architecte. Il ne cesse jamais de s'intituler entrepreneur-architecte. En fait il ne doit ce dernier titre qu'à la législation révolutionnaire qui avait permis à quiconque payant sa patente de se déclarer architecte même sans compétence. Les deux professions se trouvaient de ce fait confondues. Ce qui entraîna une réaction de la part des architectes formés à l'école des Beaux-Arts et au prix de Rome qui se constituent dès 1830 à Lyon en association. En 1840, les architectes parisiens fondent une société semblable. Les problèmes essentiels et spécifiques de la profession sont donc posés : distinction entre architectes et entrepreneurs, création d'un diplôme et d'un ordre des architectes. L. HAUTE-COEUR. *Histoire de l'architecture classique en France*. Paris, 1955.

Alors commence à se dessiner le portrait intérieur d'Antoine Vivenel : autodidacte, homme d'affaires collectionneur, humaniste inaugurant dans le jeune et turbulent nouveau XIX<sup>e</sup> siècle un nouveau type d'amateur.

A quelle époque Antoine Vivenel a-t-il quitté Compiègne pour se rendre à Paris ? L'état actuel de nos recherches ne permet pas d'avancer une date avec certitude. Dans la notice biographique que lui a consacrée Alphonse Leveaux<sup>17</sup>, un des premiers conservateurs du musée Vivenel, précise qu'il vint à Paris à l'âge de 18 ans — c'est-à-dire en 1817 — et qu'il entra comme commis chez un entrepreneur de bâtiments. Leveaux ajoute qu'il suivit des cours du soir, grâce auxquels il se perfectionna dans la connaissance des mathématiques et de la stéréotomie.

Le catalogue de la bibliothèque de Vivenel nous donne, à ce propos, de précieuses indications. Dans le chapitre consacré à l'architecture, et qui comporte 340 numéros, on peut relever un grand nombre d'ouvrages ayant trait soit à l'aspect théorique soit à l'aspect technique de la construction, et qui se présentent comme autant de « manuels » ou de cours. Par exemple celui de Jean-Paul Douliot, mentionné par Vivenel comme « don de l'auteur mon professeur ». On sait que Douliot, d'abord simple ouvrier, devint professeur de mathématique, puis professeur de construction à l'école de dessin de la ville de Paris. Son *Cours élémentaire théorique et pratique de construction* fut publié à Paris en 1826, 1828 et 1835. Un manuscrit de Vivenel datant de 1819, de géométrie descriptive, apparaît d'autre part comme autant de notes de cours.

La période de formation parisienne pourrait donc se situer entre 1817-1818 et 1826. Ce qui semblerait concorder avec la date de 1825, avancée par Fritz Lugt<sup>18</sup>, comme étant celle du début de sa fortune.

On imagine assez bien la vie du jeune garçon à l'intelligence alerte, avide d'apprendre et qui commence la bataille de la vie. Vivenel travaille, noue de précieuses relations dans le monde des

(17) Catalogue du musée Vivenel — Compiègne.  
Imprimerie de Ferdinand Valliez — 1870.

A. Leveaux fut également un des chroniqueurs locaux de la Cour impériale.

(18) F. Lugt. *Les Marques de Collections* — La Haye 1921 — n° 190-985.

En 1826 eût lieu la vente Vivant-Denon, d'où proviennent en toute probabilité les deux dessins de Dürer du fonds Vivenel, à la marque de l'illustre directeur des Musées Impériaux (cf. Carlos Van Hasselt — *Catal. de l'expos. du XVI<sup>e</sup> siècle européen*, Paris, Petit Palais, 1965-1966 — n° 129-130).



affaires et de l'administration municipale, constitue fortune et collection, et franchit en moins de vingt ans (1817-1835) les étapes qui le mènent du statut de petit provincial, modeste commis d'entrepreneur, à celui de patron, puisque on le retrouve en 1835 chargé des travaux d'extension de l'Hôtel de ville de Paris confiés à la direction des architectes Godde et Lesueur.

L'Hôtel de ville de Paris reste la grande affaire de Vivenel. Depuis l'établissement de la Monarchie de Juillet « jamais on n'avait plus construit ni mieux », comme l'affirmait Calliat<sup>19</sup>. La capitale, en effet, se trouve en pleine expansion et subit une croissance très rapide qui réclame des solutions immédiates aux problèmes posés par l'habitat, l'aménagement urbain, la vie collective et l'administration municipale<sup>20</sup>. Pour le bon fonctionnement de cette dernière, l'Hôtel de ville de Boccador s'avère insuffisant. En 1835, Rambuteau, le nouveau préfet de la Seine désigné par Louis-Philippe réussit à faire voter par le Conseil municipal de Paris les 15 millions nécessaires à l'extension de l'Hôtel de ville. Godde est désigné comme architecte. Cet élève de Delagardette, d'ailleurs né Breteuil (Oise), et architecte en chef de la ville de Paris depuis 1813, s'était fait une spécialité dans la construction d'édifices culturels. Paris lui doit l'église du Gros-Caillou, l'église de Bonne-Nouvelle, l'église de Saint-Denis du Saint-Sacrement, une chapelle absidiale de Saint-Germain-des-Prés, le séminaire Saint-Sulpice, le chœur de Saint-Philippe-du-Roule. Quant à Lesueur, également désigné, ancien élève de Percier, et premier grand prix de Rome en 1819, il est choisi pour sa compétence particulière dans l'architecture de la Renaissance.

Le marché des travaux de l'Hôtel de ville est sans nul doute le plus important que Vivenel ait obtenu<sup>21</sup>. C'est la période la plus brillante de sa carrière, celle où il passe au stade des réalisations.

La première lettre que nous possédions<sup>22</sup>, relative au projet de création d'un musée à Compiègne, date du 21 juin 1839. Répondant au maire de Compiègne, M. Poullétier d'Autreval, Vivenel

---

(19) Victor Calliat qui fut élève de Vaudoyer, dirigera en 1845 comme inspecteur de la Ville, les travaux de l'Hôtel de ville. Il rédigea le « Parallèle des maisons construites depuis 1830 jusqu'à nos jours » (1850), cité par L. Hauteœur, ouvr. cité, t. VI, p. 30.

(20) La population parisienne passe de 547 000 habitants en 1800 à plus du million en 1840.

(21) Vivenel en tire d'ailleurs un légitime orgueil : dans une lettre du 19 septembre 1841, il déclare « ...C'est dans ces travaux gigantesques que j'ai placé ma gloire et mon ambition... »

(22) Archives du musée Vivenel.

confirme son « vœu de voir se créer un Musée National à Compiègne ». D'après la lettre qui suit (2 août 1839), le projet est en train de mûrir lentement et Vivenel travaille au plan des locaux. En fait cette lettre adressée au maire n'a pas été envoyée : Vivenel la reprend à la même date et s'adressant probablement à son beau-frère Lion, déclare... « l'emplacement à l'Hôtel de ville comme le seul convenable ». Il ajoute, livrant ainsi l'essentiel de son projet :... « il faut y réunir bibliothèque, musée national, école des arts, etc... ».

« J'ai donc besoin, ajoute-t-il dans cette même lettre, des renseignements que j'ai demandé (*sic*) à Sauvage<sup>23</sup>, coûte que coûte, je payerai pour le périmètre des maisons et de l'Hôtel de ville formant le pâté depuis la rue des Pâtisseries jusqu'à la rue de la Surveillance et depuis la place jusqu'à la rue des Petites-Ecuries, par ce moyen je verrai positivement la quantité de propriétés à acheter ». L'année suivante, le 9 juin 1840, Vivenel confirme à Poullétier d'Autreval ses intentions. Le musée doit se trouver à l'Hôtel de ville seul lieu convenable car « point central » et « monument le plus remarquable que possède notre ville ». Les constructions nouvelles seront à édifier « dans la cour de l'Hôtel de ville »... « aux lieux et places des hangars existant aujourd'hui ». Et il déclare : « Je renouvellerai devant le Conseil municipal la proposition que j'ai exprimée, savoir, de faire les travaux de ces constructions à mes propres frais ; pourvu toutefois que la Ville de son côté fasse les faibles améliorations et embellissements qu'entraîneront ces constructions pour se rattacher aux anciennes, m'obligeant en outre à soumettre avant tout les plans d'exécutions et de rester dans l'affaire architecte et entrepreneur à la fois ».

Et après avoir souhaité que son exemple soit suivi, et que les dons affluent au futur musée, Vivenel signe « architecte, entrepreneur général de la ville de Paris, rue Blanche 61 ».

Proposition tentante certes, mais ton ferme. La municipalité d'alors reste dans une évasive prudence. Elle attend d'être reconduite, ce qui sera fait le 1<sup>er</sup> août 1840 : Antoine Poullétier d'Autreval, Victor Maréchal et Alexandre-Robert-Marie Poulain de la Bigne sont respectivement installés maire et adjoints de la ville de Compiègne. Et dès 1841, Vivenel, sans plus attendre, commence ses envois :

(23) Pierre Sauvage, entrepreneur et ami de Vivenel, sera, après ce dernier, un des principaux donateurs du musée de la Ville.

- 15 février 1841 : ensemble de caisses de « verroterie » (sans précision de nombre), mais avec numéro d'ordre en vue du catalogue ;
- 16 février 1841 : 35 caisses ;
- à la même date, et destinés à la fabrique de l'église Saint-Jacques, une garniture d'autel composée « d'un pupitre et trois cadres en marqueterie de cuivre, dont un à trois compartiments pour le canon de la messe, le tout d'un travail exquis » ;
- 5 avril 1841 : 16 caisses ;
- mai (?) 1841<sup>24</sup> : 9 caisses, « deux corps de meubles formant médailler », et 666 médailles sur les 1215 que Vivanel destine au musée ;
- 29 juin 1841 : 6 caisses adressées à sa sœur Madame Sophie Lion, et un ensemble de plâtres.

Les locaux provisoires débordent : le 23 juillet 1841, Vivanel qui vient de faire un rapide voyage à Compiègne, constate qu'il ne « reste plus d'emplacement pour les divers objets que j'ai à envoyer encore, indépendamment de mon cabinet particulier ». Le musée provisoire n'est pas encore ouvert. Et il ajoute : « Je ne sais si j'ai été bien compris lors de l'idée de la fondation du musée, quoique je ne me sois pas prononcé à fond sur les motifs. Il ne suffit pas d'avoir un musée avec des objets d'art seulement pour les voir, il faut qu'ils donnent l'élan de l'étude de l'art. Afin que la jeunesse studieuse trouve à s'instruire, il conviendrait de fonder une école de dessin »<sup>25</sup>. Cette insistance à revenir sur la signification de sa fondation, nous la retrouverons tout au long de la correspondance. Le projet est bien précis : il s'agit non de créer un cabinet d'amateur — encore que l'ensemble de la donation Vivanel se présente effectivement comme un cabinet d'amateur — mais un « musée des Études ».

Conception généreuse qui doit à l'idéologie du temps : élève des cours du soir d'un Paris où les thèses fouriéristes se répandent, peut-être en relation avec la tradition du compagnonnage<sup>26</sup>, Vivanel est profondément pénétré du rôle pédagogique de « l'objet ».

(24) La lettre est incomplète et non datée.

(25) Cette école sera fondée et les cours seront donnés dès 1842, à l'Hôtel de ville même, dans la grande salle du bas (Arch. municipales, Délibération du 30 septembre 1842).

(26) Par J.-P. Douliot, son professeur. Il faut noter à ce propos que le XIX<sup>e</sup> siècle avec les débuts de l'industrialisation sera la grande époque du compagnonnage.

L'objet dont on perçoit la signification par la façon dont il est fabriqué ; dont il est « produit ». Le « faire » révélant « l'être », dirons-nous. C'est pourquoi un musée ne peut jouer pleinement son rôle formateur, qu'associé à un enseignement lui-même fondé sur une parfaite et très concrète connaissance de l'objet. A ce titre, les plâtres que Vivenel ne cesse d'envoyer, dès 1841 et jusqu'en 1847 pour les cours de dessin, de même que les maquettes<sup>27</sup> destinées elles aux cours de géométrie pratique, sont aussi importantes que les œuvres d'art. Nous trouvons là une sorte de Conservatoire des Arts et Métiers, au sens strict du terme, mis au service de la communauté.

Quand Eugène Pelletan, dans une lettre à Félicien Mallefille, et qui sert de préface au catalogue de 1870, parle de la collection de Compiègne comme d'« une encyclopédie abrégée de tous les arts, dans tous les temps et chez tous les peuples »... ajoutant... « qu'il n'y a pas une création du génie humain qui ne soit glorieusement représentée au Musée de Compiègne », il rend compte avec justesse de la nature de la collection. Collection d'un amateur, sensible aux modes du siècle, elle n'est pas sans analogie avec celle de Du Sommerard, que Mérimée décrira dans une lettre à François Arago du 3 juin 1843, et qui, acquise par l'État, grâce aux efforts du même Mérimée, constituera le fonds du Musée de Cluny : « Elle est particulièrement riche en émaux, — dit-il —... les diptyques, triptyques, coffres en ivoire, miroirs sculptés, forment une collection très curieuse... les meubles du Moyen-Age sont en grand nombre... les poteries et les faïences méritent d'être mentionnés honorablement... des verreries de Venise et d'Allemagne à l'infini... ».

A quelques détails près et au nombre des pièces représentées, les termes employés par Mérimée dans sa lettre, pourraient être appliqués à la collection Vivenel, elle aussi riche en émaux de Limoges, en bois et ivoires médiévaux, en poteries, faïences et verreries. Comme celle de Du Sommerard on y trouve ce goût du Moyen-Age et de la Renaissance, la rêverie hallucinée de ces périodes que privilégie un XIX<sup>e</sup> siècle naissant à l'âge industriel. Et quand Prosper Mérimée ajoute : « ...La collection de M. Du Sommerard offre un intérêt immense aux artistes puisqu'ils peuvent trouver des renseignements précis sur tous les usages anciens. Il n'y a pas de meubles, d'ustensiles du Moyen-Age dont on ne

---

(27) Aujourd'hui disparues.

trouve des exemples. L'industrie peut tirer parti d'une foule d'objets. Il n'y a pas de collection que les ornemanistes doivent étudier avec plus d'attention »<sup>28</sup>, il rejoint Eugène Pelletan et Vivenel lui-même. Notons d'ailleurs que le Musée de Cluny est ouvert au public le 16 mars 1844 alors que le 19 mars 1844, Louis-Philippe autorisait la ville de Compiègne à accepter la donation Vivenel. Les deux musées étaient donc créés en même temps<sup>29</sup>. Mais leur fortune sera différente : Cluny devient bien de l'État et prend statut de musée national ; Compiègne demeure propriété communale, et Vivenel, malgré sa générosité, a bien du mal à susciter chez le partenaire municipal l'enthousiasme qui l'anime.

Tout au long de la correspondance échangée avec les maires successifs de la ville, Poullétier d'Autreval, Pottier, Poulain de la Bigne, se perçoit la réticence de la ville, qui semble effrayée par l'ampleur des dons, et dont la prudence est à la mesure de l'impétuosité de Vivenel. C'est que la donation implique des responsabilités nouvelles pour la ville : construction de plus vastes locaux dans l'Hôtel de ville, construction qui ne se fera pas sans heurt. Vivenel — fort de son titre « d'architecte et d'entrepreneur de l'Hôtel de ville de Paris » — manifestera une exigence d'autant plus renouvelée<sup>30</sup> que le plaisir de concevoir ce qui est l'œuvre de sa vie, lui aura été refusé. Périn, architecte de la ville de Compiègne, se voit, en effet, confier les travaux. Et ce n'est que le 2 mars 1849 que le procès-verbal de réception de l'ensemble de la construction est approuvé. Il aura fallu dix ans d'efforts pour que le Musée Vivenel ait enfin sa réalité.

---

(28) Lettre à François Arago - 3 juin 1843. Prosper Mérimée - Correspondance Générale établie et annotée par Maurice Parturier - Paris - le Divan - 1943. t. III, p. 373.

(29) Comme la plupart de nos musées de province et beaucoup de musées européens. Le XIX<sup>e</sup> siècle fut un bâtisseur de musées. Mérimée dans ces tournées notait « l'espèce d'attraction qu'exerce un musée aussitôt qu'il s'est formé : on lui fait des legs, on lui fait des cadeaux... » (Lettre à F. Arago, op. cit.).

Vivenel pensait lui aussi par la création du Musée de Compiègne, provoquer des donations ou des dépôts.

(30) Archives Municipales, délibérations du 17 sept. 1847.  
Archives Municipales, délibérations du 16 oct. 1847.  
Archives Municipales, délibérations du 12 nov. 1847.  
Archives Municipales, délibérations du 3 fév. 1848.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — *Etat descriptif et estimatif des objets d'arts et de curiosité donnés par M. Vivenel à la ville de Compiègne.*

Quarante et un bronze antiques et du moyen âge estimés deux cent cinq francs .....	205 F
Vingt-neuf vases grecs en terre peinte estimés quatre cent trente-cinq francs .....	435 F
Six meubles anciens de la renaissance estimés six cents francs .....	600 F
Quarante-huit marbres antiques estimés neuf cent soixante francs .....	960 F
Cent six objets en terre cuite, antiques estimés cinq cent trente francs .....	530 F
Soixante-quinze objets de verroterie vénitienne et allemande, avec vitraux anciens estimés six cents francs .....	600 F
Emaux de Limoges et autres, neuf albatres sculptés estimés quatre-vingt-dix francs .....	90 F
Sept objets en grès anciens, émaillés de Flandre et autres estimés quarante-deux francs .....	42 F
Vingt-deux objets en faïence de Bernard Palissy et de Faïenza estimés cent dix francs .....	110 F
Treize armes anciennes estimées cent trente francs .....	130 F
Quatre cent douze médailles en bronze et argent estimées cinq cents francs .....	500 F
Cinq cents pièces de monnaies <sup>1</sup> estimées deux cent cinquante francs .....	250 F
Quatre-vingt-un plâtres d'après l'antique estimés deux cent quarante-trois francs .....	243 F
Sept tableaux et miniatures estimés cent soixante-quinze francs .....	175 F
Dix-huit dessins originaux estimés trois cent soixante francs .....	360 F

(1) Le terme est rayé dans l'original.

Et sept cent cinquante-et-un autres objets divers  
estimés trois mille quatre francs ..... 3 004 F

Total : huit mille deux cent trente-quatre francs ..... 8 234 F

Certifié véritable, signé et paraphé le  
présent état s'élevant à la somme de Huit mille deux  
cent trente-quatre francs pour demeurer annexé à la minute  
d'un acte de donation reçu par les notaires à Paris soussignés, à  
aujourd'hui vingt Mars Mil huit cent quarante trois.  
(Signé) Vivanel. Mouchet et Jamin.

*Ensuite est écrit*

Enregistré à Paris premier bureau le  
vingt un mars mil huit cent quarante  
trois vol. 144 f° 136. R°. case 7. reçu  
un franc, et pour décime dix centimes.  
Signé Bourgeois.

Il est ainsi en l'original du dit  
état descriptif et estimatif certifié  
véritable signé et paraphé et annexé  
à la minute d'un acte de donation  
reçu par M. Jamin notaire à Paris  
soussigné et M<sup>e</sup> Mouchet son  
collègue le vingt mars mil huit cent  
quarante trois enregistré.  
Le tout étant en la possession du d.  
M<sup>e</sup> Jamin

Vu par nous juge près le tribunal civil de la Seine pour légali-  
sation de la signature de M<sup>e</sup> Jamin, notaire à Paris.

Paris ce vingt sept juin 1843

2. — *Ordonnance royale du 19 mars 1844 :*

Louis-Philippe, Roi des Français  
A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de Notre Ministre Secrétaire d'Etat au Dépar-  
tement de l'Intérieur,

Le Comité de l'Intérieur de Notre Conseil d'Etat entendu,  
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>

La Ville de Compiègne (Oise) est autorisée, suivant le Vote émis par son Conseil Municipal dans sa délibération du 5 juillet 1843, à accepter la donation d'une collection d'objets d'art et de curiosités, estimés huit mille deux cent trente-quatre francs, à elle faite par le Sr Vivenel, architecte à Paris, suivant acte public, en date du 20 mars 1843.

## ART. 2

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au bulletin des lois.

Au Palais des Tuileries, le dix neuf mars mil huit cent quarante quatre.

Signé : Louis-Philippe

Par le Roi

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur

Signé : T. Duchatel

Pour Ampliation

Le Sous Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur

Signé : A. Capy

Pour copie conforme

Le Conseiller de Préfecture

Signé : J. de St-Léger

Pour copie conforme

Le Sous-Préfet de Compiègne

Signé : Malher

\* \* \*

## BIBLIOGRAPHIE

## I. — Sources manuscrites :

Archives du Musée Vivenel - Correspondance inédite - 1839 - 1847  
- 1858 - Dossier V I.

Archives Municipales, Série E E 7.

Archives Municipales - Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal de Compiègne. 1842 - 1844.



**Bien-Aimé Dervillé. Le Collège de Compiègne. Bibliothèque de la Conservation du Palais de Compiègne.**

**Archives du Palais, Registre de Correspondance du Palais de Compiègne. 1839 - 1846.**

**II. — Sources imprimées :**

**Catalogue des livres en petit nombre composant la bibliothèque de M. Vivenel, Architecte, Entrepreneur Général de l'Hôtel de Ville de Paris. Paris. Techener. 1844.**

**Catalogue du Musée Vivenel. Compiègne. F. Valliez. 1870.**

**Catalogue du Musée Vivenel. Compiègne. H. Lefebure. Préface par le Comte de Marsy.**

**Bulletin de la Société Historique de Compiègne. T. II 1876-1877 - T. V. 1882 - T. VIII. 1888.**

**Bellier de la Chavignerie. Dictionnaire Général des Artistes de l'Ecole française. T. I & II - Paris, Renouard - 1882.**

**Louis Hauteœur. Histoire de l'Architecture classique en France. T. V, VI, VII. Paris, Picard. 1952.**

**Fritz Lugt. Les Marques de Collections de dessins et d'estampes. La Haye, 1921. Supplément 1956.**

**Prosper Mérimée. Correspondance générale - établie et annotée par Maurice Parturier. Paris. Le Divan. 1943.**

---